

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEJEAN, Maire.

Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGES Nelly, SOULA Caroline, SOUBIES Sébastien, WIJNEN Wilm et DEJEAN Marie-Pierre (secrétaire de mairie).

Excusée : BALANSA Jean-Louis, EYCHENNE Gilles ;

Secrétaire de séance : LAFFONT Jacqueline

Procuration : EYCHENNE Gilles a donnée procuration à DEJEAN Jean Paul

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 novembre 2022

1) Restes à réaliser :

Reste à réaliser dépenses :

- Bar salle communale :	2890.00
- Antivirus Bitdefender :	<u>79.00</u>
Total dépenses :	.2969.00

Reste à réaliser recettes :

- Subvention DETR (Las Termes)	23 559.00
- Subvention Département (Las Termes)	<u>23 500.00</u>
Total Recettes	47 059.00

Délibération adoptée à l'unanimité des présents plus une procuration.

2) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements. (Concerne également le point 4 de la convocation).

Le maire informe le conseil que l'entreprise EYCHENNE nous a fait un devis pour la porte du logement communal de La Tour. Montant du devis : 2 014.80 €, le conseil municipal accepte le devis et autorise le maire à le signer. La secrétaire a formulé la demande s'il était possible d'acheter un logiciel à reconnaissance vocale, avec micro, Mr CAMBUS « Ariège informatique » a fait un devis (logiciel, micro et installation) : 350.00 €, le conseil municipal accepte le devis et autorise le maire à le signer ;

Le Maire informe que ces dépenses seront reprises sur le budget primitif 2023 au compte 231 pour 2020.00 € pour le devis EYCHENNE et au compte 2051 pour 350.00 pour le devis de Mr CAMBUS

Délibération adoptée à l'unanimité des présents plus une procuration.

3) Location salle communale pour des cours de Yoga :

Le Maire informe le conseil Municipal que Mr TORRECILLAS Georges, habitant au Naudous, sur la commune d'Aigues Juntas souhaiterait mettre en place de cours de Yoga hebdomadaire dans la salle communale.

Après discussion, le conseil souhaite avoir plus d'information et un rendez-vous lui sera proposé le 8 février 2023 à 18 heures.

Le conseil décide de louer la salle 60.00 € par mois, si Mr TORRECILLAS Georges accepte.

4) Logement La Tour :

Voir le point deux

5) Questions diverses :

- Las Termes : problèmes de la chaudière, qui se met en sécurité, un devis a été réalisé par la société ARNAUD (chauffagiste) 684.82 la réparation sera faite demain. Vu les circonstances sans chauffage et eau chaude, il a été décidé de baisser le loyer de moitié pour le mois de février.
- Monsieur MADON Michel souhaiterait être inhumé dans le cimetière communal, mais cette personne ne remplit pas les conditions : soit résider sur la commune, soit avoir un caveau de la famille dans le cimetière communal soit être décédé sur la commune. Cette personne n'est pas propriétaire sur la commune, mais sa famille est propriétaire d'un cimetière privé. Le maire et l'adjoint vont se rendre sur place afin de voir s'il reste des places dans ce cimetière privé.
- Ève GOULOIS souhaiterait disposer de tables et des plats du comité des fêtes et des chaises de la commune le 14 15 et 16 juillet.

Fin de la séance 22h

Le secrétaire de séance
LAFFONT Jacqueline

Le Maire
DEJEAN Jean Paul

